

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE EN FRANCE

La loi de Séparation. — Incident Clemenceau-Pelletan.

Un peu de chômage dans la politique; c'est la Noël, le joyeux Christmas. Et la suppression des messes, dites de « minuit », dans la plupart des diocèses n'a pas réussi à troubler les esprits. L'union est au fond des cœurs pour la joie de vivre et les guerres religieuses ne paraissent plus possibles en notre France.

Pourtant le ministère ne désarme pas. Au Palais-Bourbon le nouveau projet de loi a été voté au pas de course; seuls MM. Ribot et Pion ont opposé quelque résistance à l'action anticléricale de M. Clemenceau, mais le ministre des cultes est intervenu avec son prestigieux talent d'avocat et toutes les gauches jusqu'à une partie du centre se sont ralliées autour du Cabinet pour faire front contre Rome.

Au Sénat, le Cabinet peut aussi compter sur la victoire; la majorité s'est dessinée en sa faveur sur le renvoi à la Commission de la loi de séparation.

Hier, la discussion du nouveau projet de loi est venue devant la Haute Assemblée et M. Briand a prononcé un admirable discours dont l'affichage a été voté. Le vote du projet de loi est certain.

Au milieu de tous ces débats, un incident s'est produit entre le président du Conseil et M. Pelletan qui dénote cependant une crise dans le Bloc. On reproche tout d'abord à M. Clemenceau d'être trop irritable, de croire trop facilement à des conspirations ourdies contre son ministère et de ne pas savoir tempérer l'amertume de ses ripostes. Il semble en effet que l'ombre de M. Combes fait peur à l'ancien dissident. Et son caractère s'en aigrit d'autant.

Et puis on craint que l'influence de M. Briand qui s'est trouvée par trop libérale envers l'Eglise, l'emporte dans les résolutions du Cabinet. Les radicaux qui sont encore tous anticléricaux, ne croient pas qu'il y ait danger pour la paix publique à être plus agressif contre le clergé.

A L'ÉTRANGER

Les élections en Allemagne.

En Allemagne, la bataille électorale est engagée puisque le Reichstag doit être constitué pour le 27 janvier. Et c'est la raison pour laquelle le Congrès socialiste de Prusse qui devait avoir lieu à la fin de décembre a été ajourné.

La raison de la précipitation mise par le gouvernement à convoquer si tôt la nouvelle assemblée, tient à ce que le budget impérial n'est pas voté et qu'il est impossible dans ces conditions de faire face aux nécessités de la lutte contre les Horrores.

On prévoit que ce sont les socialistes qui vont surtout profiter de la rupture du centre catholique avec la majorité, et c'est ce qui explique le mot du président du dernier Reichstag à la séance de clôture: « Je démissionne, car il me faut céder la place à M. Bebel. » Et en effet les députés du centre étaient envoyés par les populations de la Bavière, de la Prusse Rhénane et de la Westphalie. Il est peu probable que la Bavière modifie sa députation bien qu'une fois déjà, pour des élections locales, une alliance se soit faite, entre catholiques et socialistes, qui a réussi. Mais dans la Prusse Rhénane et dans les régions manufacturières de Westphalie, rien d'étonnant que le socialisme ait gagné en six ans la masse des ouvriers et une partie des paysans. Et dès lors la situation intérieure de l'Empire allemand deviendrait bien étrange si la social-démocratie arrivait en majorité au nouveau Reichstag.

LE FURETTEUR.

LE VRAI CONFLIT

(Suite)

IV

Nous avons vu, que l'observation impartiale des conditions économiques de la grande industrie rend manifeste les atteintes qu'apporte aux droits naturels et imprescriptibles de l'ouvrier le droit de propriété du patron, et oblige à reconnaître au premier un droit au travail. Quelle est la teneur de ce droit nouveau, qui s'affirme chaque jour plus hautement dans la conscience sociale.

Le droit au travail? C'est d'abord pour l'ouvrier la certitude, qu'il ne pourra être exclu de l'usine, que pour certains faits limitativement énumérés à l'avance, et suivant une procédure nettement déterminée. En d'autres termes, le contrat de travail doit être placé sous le même régime que les autres contrats: il doit être obtenu par voie de législation générale, pour le cas où les parties n'auraient pas stipulé elles-mêmes; il doit même être édicté, en raison de l'infériorité contractuelle de l'ouvrier des règles d'ordre public, qui s'imposent aux parties, le protégeront malgré lui. Enfin l'application des clauses résolutives, doit être réservée à l'appréciation d'une tierce partie désintéressée et capable de faire respecter ses décisions; et pour cela, il est indispensable de substituer à l'arbitraire patronal la juridiction publique pour connaître de toutes les infractions aux règlements et de tous les cas de répression disciplinaire ou de renvoi. Donc plus d'amende, de rétrogradation ou d'exclusion autrement que résultant d'un jugement contradictoire de la juridiction compétente.

Le droit au travail? C'est aussi celui d'en toucher la juste rémunération. Et c'est ici, que l'on mesure la différence du traitement, que fait la société actuelle à ceux qui détiennent les capitaux, et à ceux qui les mettent en œuvre. Une catastrophe récente a mis en relief toute l'étendue de cette inégalité.

A la sinistro lueur des flammes de Courrières, nous avons plongé le regard au fond de la mine, et l'avons élevé ensuite jusqu'à l'usine, et partout nous avons été saisi du contraste entre l'opulence des maîtres et l'extrême détresse de leurs ouvriers. Ceux-ci ne gardent guère de toute la richesse, que produit leur seul travail, que juste ce qu'il faut pour pérorer de lassitude ou de faim, sur un misérable grabat. Et alors, tandis que les autres transmettent paisiblement à leurs enfants leurs faciles dividendes, eux ne leur laissent même pas le droit à leur collier de misère et ne leur léguent guère, que la triste perspective des maladies sans espoir, que le surmenage des parents et les privations du premier âge rendent inévitables.

Cette odieuse réalité a sa cause dans le fait, que dans la répartition des produits de l'activité économique, c'est le capital, qui arbitre lui-même la part qui revient au travail, et celle qu'il se réserve. Deux directrices, en effet, agissent sur le taux des salaires qui en est comme la résultante.

L'une est la loi de l'offre et de la demande. Or, s'il arrive parfois aux époques exceptionnelles d'accroissement subit de l'activité industrielle que l'abondance du travail permet aux ouvriers de choisir leur patron le plus souvent, par suite du monopole de fait, que lui confèrent les conditions naturelles, c'est celui-ci qui choisit ses ouvriers, que les frais de déplacement, les liens de famille, la loi de l'habitude, ou la possession illusoire d'une mesure ou d'un lambeau de terre s'unissent pour river à cette glèbe moderne, qu'est redevenu le sol qui entoure chaque usine.

La loi de l'offre et de la demande tend donc à fixer le maximum du salaire. Une autre directrice tend au contraire à en déterminer la limite inférieure. C'est le minimum d'exis-

tence de l'ouvrier, vers lequel, en l'absence de concurrence, évolue naturellement le salaire. Et si cette « loi d'airain » ne s'applique pas toujours rigoureusement, cela tient uniquement aux coalitions ouvrières, qui, en rarifiant la main d'œuvre au point de la supprimer, force les patrons à relever leurs offres.

La grève est donc actuellement l'échappatoire nécessaire à l'avisement des salaires. Cela tient à ce que le quasi-contrat de travail étant un traité entre deux éléments économiquement rivaux, la rupture du traité doit nécessairement aboutir à la guerre. On en est donc encore sur ce point au régime anarchique de la guerre privée; c'est le régime du plus fort, et l'ouvrier qui manque de réserves et n'a pas toujours l'esprit de discipline indispensable, est souvent le plus faible. Même triomphante, la grève est un « évènement douloureux »; car ses résultats, parfois aléatoires, ne sont acquis qu'au prix d'immenses misères.

Il serait grand temps de substituer à ce régime barbare et souvent funeste aux travailleurs, la protection moins incertaine et autrement efficace de la loi, et de faire arbitrer par l'autorité publique, soit directement par voie législative, soit indirectement par la procédure détournée de l'arbitrage obligatoire, la part, qui dans le produit de l'activité économique, revient légitimement au capital et au travail.

(A suivre) Jean AUTESSERRE.

Chambre des Députés

Séance du 28 décembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Le ministre des finances dépose un projet de loi concernant un douzième provisoire.

L'élection de M. de Castellane est validée.

La Chambre reprend la suite des interpellations sur les retards des trains et la discussion se termine par un ordre du jour de confiance.

M. Magnaud interpelle le ministre de la Justice sur les mesures que l'on compte prendre pour réorganiser la magistrature.

M. Ferrette parle également sur la magistrature: la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

La Chambre discute le projet de loi sur le douzième provisoire qui est voté. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 27 décembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

Après avoir adopté divers projets d'intérêt local et un projet portant modification de la loi sur les conseils généraux, le Sénat suspend sa séance pour attendre le dépôt du rapport de M. Maxime Lecomte sur le nouveau projet relatif à l'exercice du culte.

A la reprise, M. Maxime Lecomte lit son rapport. L'urgence est déclarée et le Sénat décide de discuter le projet aujourd'hui.

M. Vieu donne lecture d'une déclaration du groupe radical-socialiste du Sénat exprimant le vœu que le projet du rachat de la compagnie de l'Ouest soit adopté avant le 31 décembre.

Et la séance est levée.

Séance du 28 décembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat a abordé vendredi la discussion du projet de loi sur l'exercice du culte.

M. de Las-Cazes, membre de la droite fait entendre une protestation contre le projet de loi que défend le rapporteur de la Commission, M. Maxime Lecomte. M. de Lamarzelle fait entendre diverses critiques.

Puis M. Briand, Ministre des cultes monte à la tribune pour répondre aux diverses critiques formulées. Il prononce un remarquable discours

que toutes les gauches applaudissent vigoureusement.

Le Sénat vote l'affichage du discours de M. Briand par 183 voix contre 83, et ordonne le passage à la discussion des articles.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Mystérieux engin

Un paysan ayant trouvé une boîte de cuivre dans de l'engrais provenant de Varsovie, emporta sa trouvaille dans le village de Klauzine. Là, il la vendit à un marchand juif, qui, en voulant l'ouvrier immédiatement, produisit une explosion épouvantable qui le décapita net. La tête du marchand roula aux pieds du paysan; un enfant fut également tué par l'explosion et la maison fut presque complètement détruite.

Une enquête est ouverte pour découvrir la provenance de cet engin mystérieux.

Notre ambassadeur

L'ambassadeur de France est parti pour Paris, il reviendra en Russie pour le nouvel an russe.

La pression gouvernementale

Le gouvernement prend ses dernières dispositions pour assurer la victoire des « Cent-Noirs » et des « Octobristes » aux prochaines élections à la Douma. Des instructions ministérielles ont été établies, pour les électeurs appartenant aux partis légalement reconnus, un bulletin spécial d'identité, sans lequel nul ne sera admis à voter. Ainsi les électeurs de l'opposition seront mis dans l'impossibilité de prendre part au vote, à moins qu'ils ne se fassent passer pour des membres du parti de la régénération pacifique.

A Saratoff, 20 leaders des unions professionnelles ont été arrêtés.

Les Bombes

Un voyageur, à son arrivée à la gare, a laissé tomber une bombe qui, en éclatant, a tué deux voyageurs et blessés plusieurs autres. L'explosion a déterminé une panique dans la foule, qui s'est enfuie dans les rues. La gare est cernée par les troupes.

Un complot militaire

On assure que des officiers de tous grades ont eu ces jours derniers plusieurs réunions secrètes, dans une villa des environs de Pétersbourg. Ils y ont concerté le plan d'un coup d'Etat militaire, dans le but de rétablir l'absolutisme en Russie. Ils ont l'intention de menacer l'empereur d'une insurrection de l'armée, s'il s'oppose à leur projet.

Le jour de l'ouverture de la Douma, les troupes des conjurés renforcées par les bandes noires, chasseraient les députés de la salle des séances.

Les impôts nouveaux

Il n'est pas sans intérêt de préciser les principaux d'entre les « Impôts nouveaux » que la Chambre a sanctionnés dans la loi de finances pour 1907 votée le dimanche 16 décembre 1906. Alors même que le Sénat ne dirait pas amen pour toutes ces nouvelles charges de l'agriculture, du commerce et de l'industrie (pianos à part) il est bon de savoir à quoi s'en tenir sur les décisions de première instance.

En ce qui touche aux surtaxes frappant les apéritifs, l'augmentation votée pour les vermouths sera de 18 centimes par bouteille, et pour les absinthes de 50 centimes. Notons que la perception en sera effectuée sur un minimum de 55 degrés pour les absinthes et les similaires et de 30 degrés pour les bitters, amers et autres boissons apéritives.

La Régie est en outre autorisée à faire des visites domiciliaires pour rechercher les fraudeurs sur les tabacs, le sucrage des vins artificiels et les distilleries clandestines.

La Chambre a voté la taxe propo-

sée sur les produits pharmaceutiques, mais en exemptant néanmoins, sur la demande de la commission, les produits que les pharmaciens et parfumeurs préparent pour les livrer directement à leur clientèle, sans publicité et exclusivement au détail.

La réduction à 3 francs de la taxe sur les vélocipèdes est adoptée. Sur l'article 32 qui est relatif aux contrevenants concernant les bicyclettes, M. Combrouze a demandé et obtenu que les contrevenants soient passibles des tribunaux de simple police et non des tribunaux correctionnels, comme le demandait la commission. On a abaissé l'amende de 1 franc à 5 francs, au lieu de 20 francs à 100 francs que proposait la commission.

L'article 42 de la loi des finances porte que le raffinage des sucres est porté de 1 franc à 2 francs par 100 kilogrammes de raffiné.

En ce qui concerne l'affranchissement des imprimés, l'article 46 est ainsi conçu:

« Dans les services intérieurs, le prix de port des imprimés ordinaires expédiés sous bande mobile est pour chaque paquet adressé à un seul destinataire, ainsi fixé suivant le poids: de 10 grammes et au-dessous à 0 fr. 02; de 10 à 15 grammes 0 fr. 03; de 15 à 20 grammes 0 fr. 05 jusqu'à 50 grammes et 0 fr. 05 par fraction de 50 grammes.

Le prix du port des journaux et périodiques n'est pas modifié.

INFORMATIONS

La Séparation des Églises et de l'État

Le 5^e bureau du Sénat s'est réuni avant la séance pour nommer un membre de la commission de la séparation des églises et de l'État en remplacement de M. Alasseur, non réélu au dernier renouvellement triennal. Trente-trois sénateurs étaient convoqués, dix-huit étaient présents.

M. Combes qui avait été le concurrent malheureux de M. Alasseur se représentait; le candidat antiséparatiste était M. Fessard. Les deux concurrents ont fait connaître leur opinion sur la loi nouvelle et on a voté. M. Combes a été élu par onze voix contre sept.

Aussitôt complétée, la commission s'est réunie sous la présidence de M. Vallée et s'est occupée du projet de loi voté par la Chambre concernant l'exercice du culte. Elle a entendu M. Briand qui a fait un exposé de l'économie du projet.

Le résultat d'une statistique établie au ministère de l'intérieur qu'à la date du 24 décembre 1906, 225 établissements ecclésiastiques ont été évacués, dont 69 archevêchés et évêchés, 73 grands séminaires et 83 petits séminaires.

Un mouvement schismatique

Un de nos confrères avait annoncé qu'un mouvement schismatique se produisait dans l'Eglise de France. Déjà, un archevêque serait acquis à cette idée.

Les journaux cléricaux se sont empressés de démentir cette nouvelle.

Mais la Petite République insiste aujourd'hui en déclarant que les parisiens forment une association culturelle et qu'ils ont, avec eux un archevêque « très catholique », dont on fera connaître le nom. Ce qui semble confirmer cette nouvelle, c'est l'information suivante, publiée aujourd'hui:

« Un groupe de catholiques indépendants a jeté les bases d'une culture qui aura pour paroisse Notre-Dame-de-Lorette. Le bureau de cette culture a écrit au Père Hyacinthe pour lui offrir d'être le curé de cette paroisse nationale. La nouvelle culture s'est assurée le concours d'un évêque italien, dont, canoniquement, la suppression par le pape est nulle et qui consent à sacrer deux évêques et à ordonner six prêtres. Le Père Hyacinthe a refusé pour des motifs de doctrine. De nouvelles démarches sont faites.

Les Officiers sortis de Saint-Maixent

On se souvient que, par circulaire du 30 juillet dernier, M. Etienne, prédécesseur du ministre de la guerre actuel, avait appelé l'attention des commandants de corps d'armée sur certains bruits d'après lesquels quelques élèves de Saint-Maixent auraient après leur sortie de cette école, professé des idées antimilitaristes.

Le général Picquart vient, à ce sujet, d'adresser aux commandants de corps d'armée une circulaire où il dit:

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que les renseignements qui m'ont été adressés sur cette question ne me permettent en aucun point de suspecter, fût-ce même à titre tout à fait exceptionnel, ni l'attitude ni les sentiments d'une catégorie d'élèves officiers qui a fait ses preuves comme les autres et qui a, au même titre qu'eux, droit à la sollicitude du gouvernement de la République. »

Petites Nouvelles

Le colonel Lubanski, commandant les troupes internationales en Crète est décédé jeudi à la suite d'une syncope cardiaque; M. Lubanski avait été nommé il y a deux ans, colonel du 7^e d'infanterie.

Le buste du poète italien Galdoni offert par le duc de Lodi, a été accepté pour le Conseil municipal de Paris. Il sera placé square Notre-Dame.

L'abbé Gougel, curé de Ste-Colombe près Dijon, vient d'être arrêté sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur des fillettes de 10 ans auxquelles il faisait le catéchisme.

Une dépêche annonce que le shah est à la dernière extrémité.

M. Chéron sous secrétaire d'Etat à la guerre s'est rendu au cercle de l'Union républicaine où de Rennes étaient représentés les Comités socialistes, radicaux socialistes et socialistes.

Le Congrès national hindou a été ouvert le 26 décembre à Calcutta: la tendance du congrès est antibritannique.

CHRONIQUE LOCALE

Nos ateliers étant fermés le 1^{er} Janvier, le JOURNAL DU LOT ne paraîtra pas mardi.

Statuts du Comité radical

Nous publions, à la demande de nombreux lecteurs, les statuts du Comité radical et radical socialiste de la rue de Valois.

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre tous les Electeurs du canton d..... un Comité républicain cantonal sous le titre de Comité du canton d..... Le Comité a son siège à..... Le Comité cantonal d..... adopte le programme du Parti républicain radical et radical-socialiste tel qu'il a été formulé dans ses différents congrès et notamment au congrès de Paris 1901, et adhère au Comité Exécutif du Parti dont le siège est à Paris, 9 rue de Valois.

ART. 2. — Le Comité se propose: 1^o De propager la vérité républicaine et les saines doctrines démocratiques.

2^o De former des défenseurs de la République par un choix judicieux des candidats à présenter aux élections;

3^o De protéger le Suffrage universel en assurant le secret et la liberté du vote pour les salariés;

4^o De défendre les intérêts moraux, économiques, agricoles, et industriels du canton;

5^o De se mettre au service de tous les Citoyens qui peuvent recourir à lui pour la défense d'une cause juste.

ART. 3. — Tout électeur qui demande son admission au sein du Comité doit être présenté par deux adhérents anciens. Sa demande implique l'adhésion au programme et l'engagement d'observer la discipline républicaine dans l'ac-

tion commune. La commission statue sur les présentations qui lui sont faites.

ART. 4. — La Direction politique et l'Administration du Comité sont confiées à une Commission composée d'au moins un délégué par chaque commune du canton. Les communes qui comptent plus de cent électeurs auront droit à autant de délégués qu'elles comptent de centaines d'électeurs.

Les délégués communaux sont élus annuellement par les adhérents de la commune.

En cas d'empêchement, chaque délégué titulaire pourra se faire suppléer par un électeur de la commune à son choix.

ART. 5. — Le Bureau est nommé pour un an, en Assemblée générale.

Il sera ainsi composé :

Un président, deux vice-présidents, un secrétaire et un secrétaire adjoint, un trésorier, quatre assesseurs.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Bureau se réunit sur la convocation du président, toutes les fois que l'intérêt du Comité l'exige, au moins une fois par trimestre.

ART. 6. — La Commission composée comme il est dit ci-dessus, plus les membres du Bureau, se réunit de droit deux fois par an, pour étudier et discuter les intérêts du canton, pour entendre les élus, pour exprimer les vœux du Comité, formuler ses revendications et prendre toutes dispositions nécessaires, afin de faire aboutir les réformes demandées.

Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu sur la demande de dix membres ou sur la convocation du Bureau.

En période électorale la Commission se réunit aussi souvent que le bureau le juge nécessaire.

Toutes les délibérations sont valables, quel que soit le nombre des présents.

ART. 7. — Tous les ans, la Commission provoquera une réunion générale de tous les adhérents du Comité. Elle invitera les élus du peuple à venir rendre compte de leur mandat devant la réunion.

ART. 8. — A l'ouverture de chaque période électorale, la Commission provoquera les réunions publiques et organise les conférences qu'elle juge nécessaires. Elle recherche et accueille les candidatures de défense républicaine ; après examen, elle en propose l'adoption.

Dès que le choix d'un candidat a été arrêté, tous les adhérents au Comité s'engagent à soutenir ce candidat.

Entre chaque période électorale, le Comité devra organiser, dans le canton, des conférences d'éducation civique républicaine.

ART. 9. — Les ressources du Comité se composent :

1° Du produit des cotisations ;

2° Du produit des souscriptions qui seront ouvertes en périodes électorales ;

3° Des dons manuels fait au profit de la Caisse.

ART. 10. — La cotisation annuelle de chaque adhérent est laissée à sa volonté ; elle ne pourra être inférieure à un franc. Elle sera payable en une fois, au commencement de chaque année.

ART. 11. — Tous les fonds seront centralisés par le trésorier, qui donnera quittance des sommes reçues et tiendra compte des dépenses faites au nom du Comité.

Pour les souscriptions, les délégués, des communes seront chargés de recueillir les cotisations de leur commune. Ils les remettront au Trésorier, avec les noms des souscripteurs. Le Trésorier donnera en échange un reçu et une carte de Membre actif au nom de l'adhérent.

ART. 12. — Aucune dépense ne pourra être engagée sans avoir été ordonnée. Les dépenses inférieures à cent francs, afférentes au fonctionnement du Comité, seront ordonnées par le président. La Commission décidera, seule, de l'emploi des fonds recueillis et, en son nom, le président visera les pièces de dépenses.

ART. 13. — A la fin de chaque période électorale, et chaque année, au renouvellement du Bureau, une Commission d'apurement composée de trois membres nommée en réunion générale, sera chargée d'examiner les comptes financiers du Comité.

ART. 14. — Les présents Statuts sont toujours révisables sur la demande du Bureau ou de dix membres de la Commission ; s'il y a lieu à révision, une Commission de trois membres sera chargée d'examiner les propositions et de faire un rapport.

ART. 15. — En cas de dissolution du Comité, l'actif en caisse sera attribué à une œuvre de propagande républicaine. Le Bureau en exercice sera chargé de cette attribution.

CAHORS

La Politique gambettiste

ET

le « Réformateur du Lot »

Par un de ces mots lapidaires qu'il laisse, par intervalles, tomber comme des axiomes de cuisine, l'inénarrable ex-percepteur essaie de clore sa discussion avec le *Quercinois*.

Il le prend de très haut, avec son confrère en réaction M. Plantade et, lui jetant à la face son indignité... républicaine, il essaye de se faire une couverture du nom illustre et vénéré de Gambetta.

S'il faut en croire le patron du garni de la rue des Mathurins, on continue au *Réformateur* la politique du tribun génial qui jeta sur la France républicaine l'éclat de son prestigieux talent et les rayons bienfaisants de sa vaste pensée démocratique et sociale.

L'audace, le toupet, le (excusez le mot) culot sont chez certains gens monnaie courante. L'ex-percepteur de Sauzet a donné la mesure de sa force en cette matière. Mais rarement

nous l'avons vu tenir tête à une discussion gênante avec une telle désinvolture.

Notre immortel Gambetta continuait... par M. Rougier ! Gambetta avait beau n'être pas fier, tout le monde conviendra qu'il serait vraiment peu flatté de voir ses doctrines tombées aux mains d'un artisan de discordes et de haines aussi caractérisé que l'inénarrable directeur du *Réformateur*.

Et puis Gambetta n'aimait que la franchise et la politique inaugurée au « Réformateur » par le traître parisien est une politique de monstrueuse hypocrisie.

Mais que penser et que dire de la clientèle de M. Rougier, qui avec lui et comme lui, doit prétendre à la succession intellectuelle, philosophique, politique et sociale de notre vénéré compatriote.

Ainsi donc, Gambetta qui en 1877, lançait du haut de la tribune française, l'avertissement solennel et salutaire : « Le cléricalisme voilà l'ennemi ! » serait aujourd'hui représenté à Cahors par la poignée de petits et mesquins personnages que leurs déconvenues ont groupés, honteux, autour de l'ex-percepteur ! Ce serait tout d'abord, cette coterie de trois ou quatre rageurs bien connus aux appétits matériels déçus et aux ambitions avortées, qui continueraient dans l'ombre les théories du Maître !

M. Rougier sait être pincé-sansrire, mais il abuse vraiment de la naïveté de ses lecteurs.

Voyez-vous, en outre, Gambetta représenté par la clientèle nouvelle du « Réformateur », c'est-à-dire :

A Cahors, par MM. Bourdin, Ausset, de Valon, d'Armagnac ;

A Castelnaud, par MM. Bessières et Valmary ;

A Lalbenque, par M. le docteur Combarieu ;

A Limogne, par M. Phalip ;

A St-Géry et à Lauzès, par la phalange des vieux bonapartistes qui acclament M. Bourdin ;

A Catus, par M. Baldy et par M. Rey devenu trappiste ;

A Cazals, par M. Béral, le séateur panamitarid ;

A Puy-l'Évêque, par le docteur Casaignes ;

A Luzech, par la bande cléricale qui s'agitte et se divise entre MM. Mourgués et de Valon ;

A Montcuq, par ces réactionnaires de tout poil qui conspuent Béral et qui l'intreignent aujourd'hui dans des embrassades folles ;

A Bretenoux, par M. de Montmaur etc., etc... !!!

Un certain nombre de nos amis républicains nous ont adressé des protestations violentes contre le pufisme du « Réformateur ». Quelques-uns d'entre eux y expriment leur indignation avec quelque vivacité.

Nous avons cru bien faire en condensant en ces quelques lignes le sentiment de dégoût, de mépris qu'inspire au parti républicain tout entier un journal traître à ses origines, traître à son passé et qui couvre toutes ses trahisons et toutes ses palinodies d'un affreux masque.

Que l'ex-percepteur ne s'y trompe point : son masque est arraché, bien arraché....

LE JOURNAL DU LOT.

La Manufacture des Tabacs

Un modeste ! — Rougier se fâche.

Les petits calculs de l'ex-percepteur. — Modestie n'exclut pas rouillardise !

La défaite des 3 anabaptistes... et du maître-queux parisien.

M. Rougier, ancien employé des tabacs, ex-percepteur à Sauzet, épicié, puis maître d'hôtel à Paris, Directeur du *Réformateur* et officier d'Académie, — j'allais oublier l'O. A. — est un modeste.

Ses facultés sont pourtant extraordinairement diffuses : qu'il s'agisse de comptabilité, de vente de pruneaux, de préparation d'un civet, de nettoyage de chambres d'hôtel ou de Conseils judiciaires à donner à Clemeuceau, l'aimable M. Rougier est partout et également expert.

Cet homme universel excelle en tout. C'est un spécimen unique que l'on peut mettre et qui se met à toutes les sauces !

Sa modestie est donc déplacée lorsqu'il demande... lorsqu'il supplie, dans chacune de ses polémiques, qu'on laisse sa personnalité dans l'ombre !...

M. Rougier, ancien employé des tabacs, ex-percepteur à Sauzet, épicié, puis maître d'hôtel à Paris, Directeur du *Réformateur* et officier d'Académie, — j'allais oublier l'O. A. — est un modeste.

Ses facultés sont pourtant extraordinairement diffuses : qu'il s'agisse de comptabilité, de vente de pruneaux, de préparation d'un civet, de nettoyage de chambres d'hôtel ou de Conseils judiciaires à donner à Clemeuceau, l'aimable M. Rougier est partout et également expert.

Cet homme universel excelle en tout. C'est un spécimen unique que l'on peut mettre et qui se met à toutes les sauces !

Sa modestie est donc déplacée lorsqu'il demande... lorsqu'il supplie, dans chacune de ses polémiques, qu'on laisse sa personnalité dans l'ombre !...

Et moi qui pensais avoir droit à toute sa gratitude pour mon empressement à mettre en relief ses innombrables talents, je suis malmené par le cher homme comme le dernier de ses marmitons.

J'en suis encore tout chair de poule !

Il n'est, ma foi, guère question que de mes haines, de mes rancunes ou de mon autoritarisme dans le dernier pouflet du maître-queux du *Réformateur* ; car il est bien évident, que l'on est un sectaire, un jacobin et presque un bien vilain personnage dès l'instant où l'on ne courbe pas l'échine sous la férule de ce plaisant redresseur de torts !... — Durant de longues années on eut sur mon compte, au *Réformateur*, une tout autre opinion ; vraiment si j'avais l'âme aussi noire que celle de M. Rougier, il n'aurait peut-être pas aujourd'hui la joie d'écrire dans ce journal. — Je me gèrerais d'insister davantage sur ce point ; comme M. Rougier je ferai le modeste et d'ailleurs il me semblerait grotesque de me défendre contre les accusations de cet homme. Au surplus, je serais désolé d'avoir l'approbation de celui qui préside aux destinées du *Réformateur* nouvelle manière. Il est des gens dont on... néglige Popinon.

Et maintenant, passons aux choses sérieuses : Il s'agit de la manufacture des tabacs.

Quel est le motif de notre querelle ? Il y a quelques semaines, M. Rougier publiait un entrefilet non équilibré dans lequel il apprenait aux populations émervillées que MM. Béral, Rey et Bourdin faisaient de pressantes démarches pour obtenir la manufacture à Cahors. L'heureux résultat n'était plus qu'une question de jours.

Puis, silence complet.

Quelques semaines s'écoulaient... les démarches sont infructueuses ; mais il faut se décider à révéler la chose au public ; il faut éviter le ricanelement de l'électeur et pour y réussir on a recours à l'habileté de M. Rougier qui tente une savante diversion.

La manufacture nous échappe, appel à la municipalité... on se souvient de cet article aimable — dans lequel le vatel parisien morigénait, du haut de ses fourneaux, notre municipalité : « Au lieu de vous occuper de Comités radicaux, au lieu de... au lieu de... faites donc des propositions pour la manufacture. »

Notre municipalité n'avait pas besoin des conseils du *Réformateur*.

Les offres furent faites. Elles sont énormes, bien supérieures à ce que M. Rougier lui-même aurait osé espérer.

Tout ce que pouvait faire, tout ce que devait faire la ville a été fait : Le reste regarda nos élus.

S'ils réussissent, tant mieux ; nous serons les premiers à les féliciter et à les remercier ; s'ils échouent, nous aurons bien le droit de dire aux électeurs : Vous le voyez l'influence de ces élus de la réaction est NULLE.

Et qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée.

Nous ne disons pas, nous ne pensons pas — comme l'insinue Rip du *Quercinois* qui intervient dans la querelle — le gouvernement refusera la manufacture à Cahors pour punir les électeurs d'avoir nommé 3 réactionnaires — Rougier écrit 3 républicains et il souligne le mot !!! —

NON, ce n'est là ni notre pensée, ni notre désir.

Mais le gouvernement refusera : 1° Parce que d'autres villes feront peut-être des offres plus avantageuses encore que celles de Cahors, qui, cependant, en dehors de l'eau et du terrain, propose 500.000 fr. (un demi-million, M. Rougier !)

2° Et il refusera SURTOUT parce qu'ayant à choisir entre les sollicitations de bons républicains et les sollicitations d'élus de la réaction, il est tout naturel, malheureusement pour Cahors, que satisfaction soit donnée aux premiers.

La République doit la justice à tous, mais les faveurs dont elle dispose, elle ne les doit qu'aux partisans déterminés de ses institutions.

Et d'ailleurs est-ce que M. Rougier ne trouve pas cela naturel ?

S'il avait lui-même à se faire recommander pour être réintégré, par exemple, dans les finances, préférerait-il la recommandation de MM. Béral, Rey et Bourdin — élus de la droite — à celle de 3 représentants radicaux, bien en cour ?...

Il est certain que ces derniers auraient plus de chance de décrocher la timbale que vos convoit...eriez, ô Rougier, et que vous n'auriez pas une seconde d'hésitation sur le choix de vos protecteurs, si ce choix vous était permis.

Mais revenons à la manufacture.

Votre but est évident : Comprenant l'échec de vos trois amis, vous voudriez, maintenant, qu'on « oublie toutes les divisions » afin que l'échec en perspective soit celui de TOUS.

Tant que vous avez cru au succès

des 3 anabaptistes, agissant sans le concours de la municipalité, vous ne pensiez pas ainsi. Vous teniez le succès en réserve pour EUX SEULS.

Afin de les porter aux nues, vous les eussiez isolés dans la victoire ; aujourd'hui que s'annonce la défaite, vous voudriez les perdre dans la foule : « vaincue la municipalité, malgré les efforts de Bourdin, Rey et Béral », n'est-ce pas, ô bon apôtre !

Eh bien non ! la municipalité a fait plus que vous n'osiez l'espérer, la défaite est pour vos trois amis seuls.

Qu'ils la gardent !...

A. C.

Dernière Heure. — M. le maire de Cahors est parti hier soir pour Paris, afin de faire une démarche pressante au Ministère pour essayer d'obtenir la manufacture.

Comment on écrit l'histoire

CHEZ M. ROUGIER

Dans un filet résigné (*mise au point*), qui est une pierre et pâle réponse aux vigoureux articles du *Quercinois*, la feuille de M. Rougier écrit :

La démonstration est aujourd'hui faite que le parti Conservateur, dans une évolution loyale et sincère (*sic*), a aidé le GROS du parti républicain à élire ses chefs, en nommant MM. Bourdin, Rey et Béral....

Bourdin, Rey et Béral chefs du parti RÉPUBLICAIN !!!... M. Rougier est décidément sans pitié pour l'intelligence de ses lecteurs.

Il est incontestable et incontesté que les partis de droite et de gauche se partagent l'arrondissement en deux parties sensiblement égales, avec deux ou trois mille voix cependant de majorité pour nos amis.

Or si, comme l'affirme le *Quercinois*, et il sait à quoi s'en tenir là-dessus, les partis de droite ont fait balle sur le nom de Bourdin, ce dernier n'a dû son élection qu'à la trahison d'une faible fraction des électeurs républicains.

C'est cette fraction que M. Rougier appelle le GROS du parti ! Il ne voit pas, le cher homme, que le parti Républicain aura donné à M. Bourdin, la quasi UNANIMITÉ des voix !!! alors que 12.000 républicains sont restés fidèles au Candidat du Bloc.

On peut constater, une fois de plus, que les contre-vérités ne gênent pas M. Rougier, cette violette du journalisme !

Est-ce que le *Quercinois* se laissera voler ses élus par Rougier ?

A. C.

Au Prêtre Malotru

Un prêtre qui sort de reporter dans le journal des curés raconte le départ de l'évêque de l'évêché.

Mais dans la narration qu'il donne de ce départ il trouve moyen de nous faire intervenir.

C'est vrai : nous assistions au départ de l'évêque, nous avons également entendu la harangue qu'il a prononcée devant la maison Dufour.

Or, il paraît, pour le prêtre reporter de la « Défense » que c'est trop.

Et ce prêtre-reporter essaye de nous portraicturer.

Certes, avouons-le, son portrait est, comme on dit, très nature : nous n'avons rien à y retoucher.

Il parle de graisse, de fesses, de reins, de bourre, de « cul », etc., etc., il serait même allé plus loin, s'il n'avait craint d'effaroucher les clientes pudiques de sa feuille : mais déjà ce qu'il a commis est assez joli pour satisfaire ses instincts d'ex-séminariste.

Et tout le premier nous en avons ri, bien ri : on ne se fâche pas en effet de s'entendre dire ce que l'on sait, ce que l'on est.

Mais l'abbé-reporter a besoin lui également, d'un bon oculiste : car si nous avons ri de son croquis, nous avons encore bien plus ri quand nous avons établi une comparaison.

Il y avait de quoi. Nous ne savons pas à quelle hauteur est monté sur les jambes, le « cul » de l'abbé-reporter : une soutane sale et crasseuse couvre le tout, mais c'est une soutane néanmoins qui s'enlève, qu'il ne garde pas toujours et d'aucuns ont pu voir, là-bas, dans certaine paroisse où on a collectionné les frasques du malotru de la « Défense », la partie basse de sa personne.

Cette soutane recouvre un corps de loucheben en rupture d'étal.

Ce corps est surmonté d'une face énorme, bouffie, où s'aplatit un nez camard, en forme de pied de marmite, sous lequel pendent deux peaux largement fendues, deux lèvres toujours humides.

Deux yeux qui ne voient pas droit, à fleur de peau, comme ceux des illustres amis de Monselet semblent éclairer cette face large qu'ombre un chapeau noir sacerdotal le jour, quelconque le soir venu.

Sans rabat sous le menton, trapu, hargneux, avec des allures de mastodonte grossier et sale mais qui a conscience de sa virilité, le malotru de la « Défense », parfois, parcourt les boulevards du pas mal assuré malgré tout, de l'individu qui n'ose se montrer.

Et il a raison, car ainsi que nous le disait une fidèle d'une commune du Causse, après avoir lu la « Défense », parodiant un mot célèbre : « Ce malotru paraît être au moral ce que St Labré était au physique »

LOUIS BONNET.

M. Munin-Bourdin soldat du Pape

La Chambre a voté, à l'énorme majorité par 413 voix contre 166, la nouvelle loi de séparation rendue nécessaire par la révolte du Pape et du clergé contre la loi si libérale de 1905.

Tout ce qu'il y a de républicain dans le Parlement, depuis les socialistes unifiés jusqu'aux plus fougues des modérés, a donné son concours au gouvernement pour lui permettre de mettre à la raison les révoltés qui obéissent à l'Etranger.

Le député provisoire de Cahors, lui, ne pouvait pas, cette fois encore, échapper à la tutelle des curés à qui il doit son siège et ses 15.000 fr. annuels. Avec toute la droite, avec les monarchistes de tout poil, M. Munin-Bourdin a voté contre le gouvernement et pour le Pape.

Le *Réformateur* va nous expliquer sans nul doute, que cette attitude de son député cheri est celle d'un bon républicain et d'un bon Français.

Les républicains du pays diront, eux, que M. Munin-Bourdin reste fidèle à son passé bonapartiste et clérical et ne s'en étonneront pas.

Mais que penser des déclarations emphatiques et ampoulées de M. Bourdin, jouant à l'indignation, et de sa voix enrouée, clamant en plein théâtre de Cahors : « Je me suis donné à la République ; je ne me repentirai jamais ! »

Six mois ont passé et M. Bourdin se retrouve dans les bottes de Bonaparte : il fait partie, à la Chambre, de cette phalange d'impénitents rétrogrades qui suivent l'abbé Lemire, l'abbé Gayraud, M. de Mun, M. Piou, etc., etc...

Quelle bonne idée aurait M. Bourdin de venir dans sa circonscription rendre compte de son mandat républicain !

Le fera-t-il ? C'est peu probable. M. Bourdin qui est un homme politique aussi fumiste que spirituel, se terrera.

Et puis... et puis... M. Bourdin est tellement absorbé par les préparatifs de son interpellation sur la crise viticole !

Et puis... M. Bourdin est en politique un fumiste souriant ; il vaut mieux encore que ces traitres naseubondés et visqueux qui se nomment Béral et Rey.

LUI.

Noël

Ainsi donc, cette année, petit Jésus n'a pas trouvé dans le Lot, une crèche où il put proprement faire son entrée dans le monde.

L'évêque Laurans ne l'a pas voulu : mais petit Jésus est né quand même et bonhomme Noël a fait, en dépit du mauvais vouloir du métayer du bon Dieu, sa distribution de jouets et de bonbons dans les sabots des tout petits.

Petit Jésus et bonhomme Noël n'avaient pas les motifs de M. Laurans, pour boycotter, pâtisseries et charcutiers.

Et puis c'était difficile que d'empêcher de naître petit Jésus aussi difficile que d'empêcher bonhomme Noël dans sa promenade vagabonde à travers les maisons où gitaient les petits endormis.

Petit Jésus était à terme et bonhomme Noël n'est plus un petit garçon qui se laisse faire par des grincheux, des coléreux.

C'est ainsi qu'il le fit comprendre dans une interview qui restera longtemps gravée dans la mémoire de qui l'a prise.

« Hé quoi, cher ami ! comment pouviez-vous penser que je resterais là-haut, le seul soir de l'année où sur terre, je sois attendu, choyé, fêté, caressé ! »

« Est-ce que j'ai des ordres à recevoir de quelqu'un ! »

— Et pourtant, l'évêque Laurans... — « Ah oui, l'évêque qui prétend s'occuper de faire sur terre, les affaires du Père Grand, du Maître ! »

« Tenez, entre nous, je vais vous dire : Père Grand et nous tous qui vivons là-haut, nous ignorons ce qui se passe ici, ou plutôt nous voulions ignorer ce qui se passait.

« Vous le savez, cher ami, nous sommes les propriétaires de votre terre ; et comme nous ne pouvons pas venir tous les jours visiter notre propriété, à l'époque, il y a belle lurette, nous

avons confié à quelques amis le soin de l'administrer pour nous ; c'étaient, à cette époque, de simples métayers que nous avions placé là.

Mais ceux-ci ayant fait leur temps sur terre, furent rappelés, après de bons et loyaux services auprès de nous ; et aussitôt leur succession fut prise par d'autres.

« Ça a duré, ainsi que vous le savez, cher ami, bien longtemps, trop longtemps, tant que, ainsi que vous le dites ici, il fallait que ça craque.

« A force d'entendre des plaintes, Père Grand et nous qui sommes là-haut pour faire le bien, rien que le bien, examinâmes la situation, et horreur ; non seulement nous constatâmes que nos fermiers s'étaient arrogés impunément le titre de propriétaires, non seulement nous aperçûmes qu'ils nous volaient, nous ruinaient, mais nous apprîmes qu'ils avaient agi et qu'ils agissaient toujours comme des bandits à l'égard de vous tous.

« Père Grand et nous pleurâmes et nous nous reprochâmes notre trop longue insouciance ; hélas — nous avions été bien avertis depuis longtemps par les pauvres âmes qui arrivaient — non pas celles de ceux qui disent nos fermiers : ceux-là n'ont encore jamais osé nous venir voir.

« Et Père Grand aussitôt averti prit la décision — il n'a pas voulu encore faire trop de peine à ces misérables — ah si c'était moi — de nommer un régisseur à la main dure qui se chargerait de mettre à la raison ces fermiers exploités.

« C'est, je crois, un nommé Clemeuceau qui a été nommé.

« Et croyez-le, cher ami, nous ne le plaignons pas ; Père Grand néanmoins n'a pu se résoudre à frapper net : c'est pourquoi vous trouvez peut-être que les fermiers, vous les appelez ici des évêques, je crois, sont l'objet encore de bien de mansuétude ! »

« Hé oui, mais Père Grand fait bien les choses, soyez-en certain ; son régisseur n'a qu'à lui obéir et les méchants qui n'ont pas voulu ce soir, recevoir petit Jésus s'en plaindront bientôt.

« Je le souhaite ardemment, cher ami, car moi je hais les méchants ; mais patience : malgré eux, petit Jésus est né quand même et seuls les pâtisseries et les charcutiers ont été lésés.

« Cher ami, vous m'avez fait bien longtemps causer : et mes petits attendent. Adieu. »

Et Bonhomme Noël partit.

LOUIS BONNET.

A LA PRÉFECTURE

M. Chapron, préfet du Lot prendra possession de son poste le 1^{er} janvier.

Au moment où M. Gélinet, préfet du Lot est sur le point de quitter notre département, le *Journal du Lot* tient à lui adresser l'expression de ses regrets et de ses sincères sympathies.

M. Gélinet, malgré le peu de temps qu'il est resté le chef de notre département, avait su s'attirer la confiance de tous les démocrates.

A M. Chapron, le nouveau préfet, nous adressons les meilleurs souhaits de bienvenue.

Conférence publique

Nous rappelons que c'est demain 30 décembre à 4 heures de l'après midi qu'aura lieu au théâtre de Cahors la conférence publique et gratuite faite par M. MORIN, professeur de rhétorique, à Paris, délégué du Grand-Orient de France, sur : Le Véritable Rôle philosophique, moral et social de la France maçonnique. »

A cette conférence organisée par la loge « Phare du Quercy » les dames sont invitées.

FOIRES DE CAHORS

Le Maire a l'honneur d'informer le public que les dates des Foires de Cahors n'ont pas été modifiées et qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des indications contenues sur l'almanach des Postes pour l'année 1907.

En conséquence la première foire de Janvier aura lieu le Jeudi 3.

Le Maire,

Dr Pierre DARQUIER.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Section de Cahors

La prochaine réunion générale aura lieu le dimanche 6 janvier 1907 à 10 h. du matin, dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Ordre du jour :

Demandes d'admissions ; Communications du Comité Central ; Affaires diverses ; Election du Bureau.

Le Président,

DOSMANN.

Bourse du Travail

Tous les camarades syndiqués adhérents à la Bourse du Travail sont priés d'assister à la réunion générale de tous les syndicats qui aura lieu le lundi 31

décembre à 8 h. 1/2 très précises du soir dans la grande salle du siège rue J. J. Rousseau.

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 22 au 29 Décembre

Naissance Vinel Antoine-Elie-Gustave, à Arbouys.

Publications de Mariages Terret Gustave-Maurice, commis des Contributions Indirectes et Blanchou Sara, s. p.

Mariage Bandel Louis, sergent rengagé au 7^e de ligne et Vialard Louise, s. p.

Décès Baurreille Bernard-Marcellin, jardinier, 64 ans, rue de la Rivière. Barges Julie-Antoinette, s. p., veuve Caunéslil, 73 ans, boulevard Gambetta, 79. Conduché Antoinette, s. p., épouse Olié dit Beaugard, 63 ans, rue de la Liberté, 25.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier : Paris, 28 décembre, 1 h. 40 s.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres qui devait avoir lieu lundi est renvoyé à une date ultérieure en raison de la réunion du Conseil supérieur de la Défense Nationale.

La grève de Fougères

M. Clemenceau a conféré dans la matinée avec les députés délégués du groupe socialiste et avec M. Rouit, préfet de l'Ille-et-Vilaine, relativement à la grève de Fougères.

Le travail doit reprendre le 3 janvier ; les députés socialistes ont demandé qu'aucun envoi de troupes n'ait lieu à Fougères.

Télégrammes reçus aujourd'hui : Paris, 29 décembre, 9 h. 12 m.

Les Puissances et le St-Siège

Les ambassadeurs d'Espagne, d'Autriche-Hongrie, de Russie et de Belgique ont remis hier au Pape la réponse de leur gouvernement à la note du Saint-Siège. Les réponses consistent en accusé de réception sans commentaire.

La neige

La neige a provoqué un accident de chemin de fer près Arbroath (Ecosse) : il y a eu 16 tués, 37 blessés, dont M. Black, membre du Parlement qui a eu les jambes coupées.

En Russie

Une bombe a tué le gouverneur de Sibirie Akmolinsky.

Arrondissement de Cahors

St-Paul-Labouffie Noire foire annuelle du 28 décembre a été peu importante. Il s'est cependant traité quelques affaires pour les porcs gras, qui ont été achetés à raison de 1,40 le kil., quelques affaires aussi sur les bœufs.

Beaucoup de nos voisins de Fontanes, Montdunier et Lalbenque, ont été empêchés de venir à cette foire par l'impossibilité où l'on se trouve d'arriver en ce moment jusqu'à St-Paul avec un attelage et un chargement.

Depuis plus de dix jours la route si fréquentée du Lézat est revêtue, sur un parcours de 800 mètres, d'une couche de pierre qui attend en vain le cylindre à vapeur. La route étant trop étroite, la circulation est devenue complètement impossible pour les véhicules un tant soit peu chargés et dangereuse pour tous les animaux.

Le courrier de Castelnaud à Lalbenque a dû abandonner son itinéraire par St-Paul et Fontanes, et ses plaignants sont demeurés sans écho.

L'équipe de 8 à 10 cantonniers qui a procédé à l'épandage de la pierre s'est séparée gaiement aussitôt ; les autorités vicinales du canton se sont désintéressées de la question et il ne s'est pas trouvé un homme pour ordonner, en l'absence du cylindre à vapeur dont le programme est toujours problématique, le relevement des pierres sur un côté de la route pour permettre la circulation.

Combien de temps cela durera-t-il ? Nul ne le sait. Les protestations les plus vives ont été faites hier après de M. le Maire qui nous a promis son plus énergique appui. S'il n'obtient pas satisfaction immédiate, nous aurons toujours la ressource de rétablir la circulation en nous mettant à l'œuvre nous-mêmes et en rejetant hors de la chaussée l'amas de pierres qui l'obstrue.

La route de Fontanes à Lamadeleine est encombrée de la même façon, et là aussi on se moque des contribuables. Une pétition circule dans nos régions qui se couvre de signatures et qui sera adressée au ministre des travaux publics.

Un groupe d'habitants.

Bach

Brûlé vici. — La nommée Agathe Barut, vivait seule dans sa maison, sise à côté du presbytère. Cette pauvre vieille âgée de 75 ans, avait voulu, le soir de Noël, par suite du grand froid, allumer le feu.

Vers 11 heures et demie on a crié au feu et on s'est porté au secours de la pauvre femme. Mais il était trop tard, la maison était complètement brûlée et la femme carbonisée.

Quant les secours furent arrivés et que l'on rechercha la pauvre femme, on ne trouva que les cendres et quelques petits os. Le tout contenait dans une enveloppe.

Nous avons constaté sur le lieu de l'incendie, la présence de MM. Theil, Valette Vinche, Bâtonne, Boupicante, Théronie, qui malgré leur dévouement n'ont pu préserver les maisons attenantes. Les félicitations à ces braves gens.

Un détail : la bêtise des cléricaux est inouïment grande, les gens bien pensants de l'endroit criaient à la vue des flammes : « Ce sont les rouges, les fameux puges, c'est ainsi qu'on appelle les républicains à Bach, qui ont mis le feu au presbytère. »

Hélas ! ces pauvres gens s'occupent aussi de déménager le presbytère, alors ce n'est pas la maison de la femme Barut qui flambe et écrasait nos ses déceptions la malheureuse dont on n'a retrouvé, ainsi qu'on peut le voir, qu'un poignée de cendres et quelques os.

Concoits

Ça ne leur plaît pas. — Notre desservant ne fera pas de déclaration parce que ça ne lui plaît pas ; il a tenu à la dir à ses orailles. Vous comprenez bien d'un prêtre, en tant que représentant Dieu, ne peut pas incliner devant les lois de son pays, ça serait rabaisser son prestige.

Et si il plaisait au gouvernement de lui retirer les 450 fr qui lui ont été alloués si bénévolement, qu'en penserait-il ? Il est assez riche, lui, c'est vrai ; mais qu'il aille pas nous dire alors qu'il n'a pas de quoi payer et nourrir sa servante. Il fat avouer cependant que nous ignorons qu'il peut bien lui donner à cette bonne et si elle est bien dévouée.

Arrondissement de Figeac

Gajare

Déjà la question des Ecoles est bien d'être vidée et malgré la mise au point d'un Père de famille, parue dans un journal, le public n'est guère plus éclairé, car ce père de famille a oublié de nous dire si malgré tout il était partisan du terrain M... ou bien s'il avait une autre idée de derrière la tête.

Plus nette et plus claire est la mise au point parue dans la Dépêche de samedi. Elle est tellement claire qu'elle a stupéfié ; elle est tellement nette, que les amis de notre sympathique Conseiller général ne savent plus sur quel pied danser.

M. Labrandie est passé maître dans l'art des demi-voies savantes et son plan présenté en liberté, est tracé de main de maître.

Céjan, venu à son heure, eût certainement groupé les démocrates de Gajare.

Mais après le rapport de M. l'inspecteur l'Académie en faveur de l'emplacement M... après l'approbation du Conseil général et du conseil départemental de l'Instruction primaire et surtout après avoir exigé ce choix du Préfet Devau, nous trouvons étrange la nouvelle attitude du Conseiller général.

Libre à lui, certes, de changer d'idée, mais c'est tout de même faire un peu bon marché des amis et des partisans qu'il a lancés dans la mêlée et qui se voient aujourd'hui brutalement lâchés.

Qui trompe-t-on ici ? Quel est le but poursuivi. Une explication s'impose.

J'ai promis d'exprimer franchement mon opinion qui, je le pense, est celle de la majorité de la population.

La vic... Construisez ici, là ou ailleurs, peu nous importe, mais agissez vite. Je tiens que le meilleur moyen d'avoir une solution rapide est de maintenir ce qui a déjà été longuement étudié et qui a reçu l'approbation officielle.

Nous n'avons pas à tenir compte de l'obstruction systématique de la municipalité réactionnaire. Tout ça c'est de la politique et la politique ne devrait pas s'introduire dans une question qui intéresse le bien-être et la santé de nos enfants.

dro ou bien faudra-t-il payer une location à perpétuité ?

La parole est à Messieurs les intéressés.

(A suivre) PIERRE

Nous croyons pouvoir déclarer à notre nouveau correspondant que le père de famille n'a certainement aucune idée de derrière la tête. Il désire lui aussi la construction immédiate et sans atermoiements, c'est tout. Il y a donc accord absolu entre les deux communications parues dans notre numéro de dimanche dernier.

Bretenoux

Obsèques civiles. — Le parti républicain de notre commune vient de perdre son vénérable doyen d'âge, le citoyen Pierre Missoty. Ayant vécu libre, il a voulu mourir comme il avait vécu, et il avait demandé qu'on lui fit des obsèques purement civiles. Dimanche dernier, à trois heures, une foule nombreuse et recueillie a accompagné à sa dernière demeure le vieux républicain qui a été notre exemple jusqu'à sa mort.

M. Boyer, conseiller général ; M. Masfran et les membres du comité radical-socialiste étaient en tête du cortège ; M. Boffray, président du comité radical-socialiste de Puybrun, et une nombreuse députation de ce comité.

M. Masfran, au nom du comité ; le citoyen Labrette, au nom de la Libre-Pensée et M. Souholl, au nom de ses amis personnels, ont pris la parole et retracé d'une voix émue la carrière laborieuse et honnête du défunt. Puisse cet exemple porter ses fruits.

Puybrun

On nous prie d'insérer : Lettre ouverte à mon Ami Pierre

Monsieur le Maire l'avait fait Conseiller municipal et le Conseil d'Etat, sur ma requête vient d'annuler son élection, j'espère que tu ne m'en voudras pas et que tu as bien compris, que personnellement, tu n'étais pas en jeu, (le camarade Dache, aurait été la cause, que j'aurais agi de cela tombe sur toi, mais que veux-tu, ce n'est pas de ma faute et puis au fond je ne sais pas trop quel est celui qui t'a fait le plus de bien, M. le Maire en t'ayant nommé Conseiller municipal ou moi en obtenant que tu restes simple électeur ?

Il ne faut pas, non plus, en vouloir à M. le Maire, si tu n'est plus Conseiller municipal, car je vais te prouver que l'impossible a été tenté pour que tu conserves ces hautes fonctions.

1^o Il a d'abord oublié de me donner notification de l'arrêté du Conseil de Préfecture.

2^o Il a encore oublié d'envoyer à la Préfecture l'avis de notification.

3^o Il a enfin oublié de me transmettre un avis de la Préfecture, relatif à l'envoi de la défense de ma requête au Conseil d'Etat, et coïncidence bizarre, je crois que la Préfecture, elle aussi, a oublié :

1^o De réclamer l'avis de notification de l'arrêté du Conseil de Préfecture.

2^o De m'accuser réception de ma demande de recours devant le Conseil d'Etat.

3^o D'envoyer dans le délai réglementaire le dossier du pourvoi au Ministère.

4^o De s'assurer que j'avais été avisé d'adresser la défense de ma requête au Ministère.

Comme tu le vois, mon pauvre Pierre, cela n'a pas marché tout seul, ils ont tous oublié quelque chose. Oh ! je ne veux pas dire qu'il y ait de la mauvaise volonté, car on a même oublié, que moi, je n'oublierais pas qu'ils oublieraient ! Sans rancune, Mon cher Pierre, et crois bien que s'il y a une « poire » dans cette affaire, ce n'est pas toi.

H. G. Adjudant en retraite. P. S. — Le rôle que l'on disait que je voulais jouer à Puybrun, est terminé.

H. G. Aynac A notre ex-maire révoqué C'est enfin après 15 jours d'attente, que secondé par Ratapoll, notre maire révoqué, nouveau prophète Jérémie, comme supprime de Noël nous envois ses lamentations... Les articles Cadiegues et Duraplat le font bondir de rage, aussi nous exhale-t-il dans la Défense toute sa mauvaise humeur ! « Pauvre malheureux Cadiegues, me dit-il, comment avez-vous le toupet de prétendre ne pas demander la persécution des prêtres et osez-vous nous parler de justice sociale, au moment même où sans respect des services rendus (sic) sans pitié pour leur âge évêques et curés sont expulsés de chez eux ».

choisit librement ses représentant et auxquels il donne sa confiance, quitte à la leur retirer à la prochaine législature s'ils ne la méritent plus.

« Pauvre malheureux Cadiegues, me dit-il encore, osez-vous parler de liberté de conscience, de dogmes mensongers et trompeurs, vous qui avez été élevé dans la religion catholique qui se pratique autour de vous même au sein de votre famille... Vraiment pauvre Lautrec vous n'avez pas la main heureuse ; votre intelligence pour une fois vous aura mal servi. Il est vrai que vos phrases sont spirituelles, elles ne sont que déplacées. Vous me demandiez dans un précédent article de m'expliquer là-dessus : je l'ai fait avec plaisir et sincérité et assez clairement j'espère pour avoir été compris. Je n'ai donc pas à y revenir mais n'est-ce pas la preuve la plus significative que nous voulons cette liberté absolue de conscience puisque nous la tolérons au sein même de notre famille. Peut-on vous attribuer cette même tolérance à vous qui en guise de liberté prétendez imposer à nos enfants vos rites et vos croyances et guider leur jeune cerveau dans le même obscurantisme où vous avez été élevé ? Eh bien libre à vous sient Lautrec en déposant entre leurs mains vos titres aristocratiques de leur léguer ce vieux sang autoritaire qu'avec leur mentalité particulière vous ont légué certains de vos ancêtres et d'en faire comme on a fait de vous de petits louveteaux avides de domination, à l'exclusion de toute liberté, mais je vous prévins d'avance que notre société moderne saura se garantir de leurs empiétements et permettez-moi de vous répéter que toute domination a vécu : les progrès constants de la démocratie en sont un sûr garant.

« Nous aurons beau faire me dites-vous, nous n'empêcherons pas les honnêtes gens d'apprécier nos amis comme ils le méritent, et nous ne les tromperons plus comme autrefois ! » Retournez donc la phrase je vous prie elle s'applique directement à vous, et puisque vous voulez encore nous parler d'élection, en vous imposant toujours avec autorité aux électeurs d'Aynac, je crains fort moi aussi que vous n'en trompiez plus vous même autant qu'autrefois ; et si la commune a été jusqu'ici un fief électoral sur lequel vous avez pu compter, je vois avec plaisir que nous sommes déjà loin de cette union voix républicaine qu'elle possédait jadis, et que nos efforts ont été pleinement couronnés de succès.

Aussi, ne désespérons-nous pas, malgré vos agissements intéressés de la voir sous peu prendre place au rang des communes républicaines de l'arrondissement. Si nous ne pouvons pas nous-même obtenir ce résultat, comme nous n'avons d'ambition aucune, et que nous ne voulons pas, à votre exemple nous imposer aux électeurs, nous aurons en du moins la satisfaction d'avoir ouvert à nos futurs citoyens la voie dans laquelle ils entreront résolument barrant ainsi définitivement la route aux revendications incolores des tyrans féodaux.

Pour ne pas encombrer aujourd'hui les colonnes du Journal du Lot, je ne réponds qu'à une partie des insinuations et des injures grossières contenues dans la Défense, me proposant d'y revenir dans un prochain numéro.

Léon CADIEGUES.

Bio

Dédié à Monsieur le Curé

Il paraît qu'à vos leçons de catéchisme, vous faites un cours de politique à vos petits auditeurs. Vous leur démontrez par A+B la valeur des journaux, ainsi la Croix et la Défense sont des feuilles envoyées par le bon Dieu pour répandre la lumière et faire connaître la vérité. Les journaux républicains, surtout la Dépêche et le Journal du Lot, sont les porte paroles du diable, lancés dans le public par les francs-maçons pour y répandre le mensonge. Vous passez des heures entières à discuter avec des mioche. Je dis à dessein, discuter, car il y en a, à ce qu'on dit, qui vous ont fort bien répondu.

Pourquoi ne vous adressez-vous pas aux grandes personnes ? Vous seriez bien aimables de nous faire savoir à quelle page du catéchisme se trouve une étude de journaux !

Si les feuilles du diable sentent le roussi, en retour, celles du bon Dieu, doivent avoir l'odeur des violettes de Toulouse, de la verveine ou du patchouli.

Messieurs et mesdames, parfumez-vous quand vous devez paraître devant votre curé. Au parfum, il jugera de la valeur du journal que vous aurez lu.

Le jour de la Noël, vous avez dit en chaire : « Si nous ne voulons pas faire de déclaration pour l'exercice du culte, c'est parce que, par suite de cette déclaration, les fidèles auraient le droit d'assister aux offices le chapeau sur la tête, d'y fumer la pipe et de se conduire comme des chiens et des porcs ». Hein ! Quelles expressions si charitables ! Est-ce qu'il y a des chiens et des porcs dans les églises ?

Si cela est, M. le curé, ce n'est pas un compliment que vous nous adressez, car vous savez de quoi vivent les chiens et les porcs, et où ils vont de préférence.

Vous seriez bien gentil de nous faire savoir dans quel sermon de Bossuet ou de Fénelon, on trouve un pareil qualificatif adressé aux fidèles qui fréquentent l'Eglise.

« Le roi de nos curés naquit dans une crèche, il s'en allait pieds nus » Aux prêtres de nos jours, il faut une calèche, Et de gros revenus.

CRAC. Bannes Par suite de la démission de M. Fayt comme maire de la commune de Bannes et vu l'acceptation de cette démission, le Conseil municipal de la commune de Bannes est convoqué pour le dimanche 6 janvier 1907 à l'effet de procéder à l'élection d'un maire de cette commune, en remplacement de M. Fayt démissionnaire.

Livernon Cambriolage. — Mardi matin, jour de la Noël, des traces de pas ont été relevées dans le jardin de M. Lagarrigues employé des tabacs.

VOUS QUE TORTURE LA BRONCHITE



LA PREUVE Paris, 5 Janvier 1905. — « Depuis quelques années, ma fillette avait régulièrement chaque hiver bronchite sur bronchite. J'essayai le traitement à l'Emulsion Scott ; immédiatement mon enfant se trouva mieux et fut bientôt rétablie. J'ajouterai que ma fille aime beaucoup l'Emulsion Scott ». — Mme A. Vallot, Sage-Femme, 16, Rue St-Ferdinand.

LE POURQUOI Rien de surprenant à ce que l'Emulsion Scott soit aussi efficace. On a pris une peine infinie et dépensé des sommes considérables à perfectionner un remarquable procédé qui, transformant l'huile de foie de morue en Emulsion Scott, l'a rendue parfaitement savoureuse et digestible pour l'organisme le plus délicat, celui même des bébés. La formule en est parfaite et hautement appréciée des Docteurs. Pour être sûr de guérir, réclamez donc toujours bien le véritable flacon Scott avec sa marque « le Pêcheur et la morue ». Prix unique en toutes pharmacies : 4 Fr. 50 le flacon, 2 Fr. 50 le demi. Echantillon franco contre 0.50 de timbres adressés à l'EMULSION SCOTT (Delouche et Cie) 356, rue St-Honoré, PARIS.

Après avoir stationné un moment au-dessous de la croisée de la chambre à coucher de la famille Lagarrigue, la personne qui s'était introduite dans le jardin s'est dirigée vers la grange qu'elle a essayé d'ouvrir en enlevant les pointes qui maintenaient la serrure. Mais un verrou protégeait la porte et la tentative de cambriolage a échoué.

Si l'on se rappelle comment M. Maurin a été dévalisé, il y a 5 ans, on verra qu'on a tenté d'opérer de la même façon. Ne serait-ce pas le même individu, resté introuvable par suite d'une enquête trop tardive ?

Arrondissement de Gourdon Laval Association culturelle. — Le 25 décembre une association culturelle a été formée pour la paroisse de Laval, commune de Reilhaguet, afin d'assurer la transmission des biens de la fabrique et l'exercice du culte, conformément à loi du 9 décembre 1905.

Alons, M. Onésime Laurans, notre petite paroisse vient de se mettre en règle avec la loi. Si vous ne voulez pas autoriser notre vénérable desservant à continuer l'exercice de son ministère, nous serons autorisés à dire que ce n'est pas le gouvernement qui persecute l'Eglise et qui défend l'exercice du culte, mais bien M. Sarto et vous qui entrez parfaitement dans les vues de l'esprit des ténémères ». Nous espérons toutefois que M. Sarto utilisera les progrès du siècle et qu'il voudra bien téléphoner à son inspirateur s'il n'y aurait aucun inconvénient à ce que l'exercice du culte fut continué dans notre paroisse.

Un républicain catholique Martel Probité. — Lundi dernier jour de foire, le facteur de ville M. Fouilloux, en faisant sa tournée du soir, a trouvé un porte-monnaie renfermant une certaine somme d'argent. Aussitôt sa tournée terminée Fouilloux en a fait sa déclaration à la Mairie et il tient le porte-monnaie à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Nous adressons nos félicitations à ce loyal fonctionnaire. Vayrac Adjudication. — Nous rappelons que dimanche prochain 30 décembre à deux heures de l'après-midi à l'hôtel de ville il sera procédé en présence de M. le Maire et de deux membres de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance, à l'adjudication de l'immeuble (maison et jardin) appartenant au bureau et où se trouvaient les Ecoles de garçons.

La mise à prix est de 150 francs. Lumière électrique. — Nous apprenons que M. le Maire ayant une communication importante à faire aux membres de la commission chargée de représenter les intérêts des abonnés de la lumière électrique de M. Dunoyer de Segonzac, provoquera incessamment une réunion de cette Commission.

LA HERNIE

La Méthode « CLAVIERE » de Paris Est la Seule universellement adoptée pour le soulagement et la Guérison de la Hernie

Nous rappelons à nos lecteurs et à nos lectrices que M. CLAVIERE, le grand spécialiste de Paris, est de passage dans notre contrée.

Nous ne saurions trop insister pour que toutes les personnes atteintes de Hernies, Efforts, Hydrocèles, Variocèles, Descentes et Déviations utérines, se rendent auprès de cet éminent praticien, dont la souveraine méthode a guéri des milliers de malades et procure, dès son application, un soulagement immédiat à toutes les souffrances.

M. CLAVIERE visitera les malades et fera lui-même l'application de ses merveilleux appareils brevetés et sans ressorts, de 9 h. à 5 h. : Gourdon, Lundi 14 janvier, Hôtel de l'Ecu de France. Figeac, Mardi 15 janvier, Hôtel des Voyageurs-Villa. Cahors, Mercredi 16 janvier, Hôtel des Ambassadeurs.

Atelier de Tapisserie JEAN MISPOULIÉ TAPISSIER EX-OUVRIER DE M. CAPMAS 11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS Vente et pose de papiers points. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux. Carriage de laine, crin, étoupe, etc. TRAVAIL SOIGNÉ PRIX MODÉRÉS

La Sorcière du Vésuve, par Gustave et Georges Toudouze. — L'Almanach Hachette. — L'enfant aux barreaux, par Adrien Remacle. — Un retour aux grenadiers, par Pierre de Maréchal.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. — Trois mois, 7 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard St-Germain, 70, Paris.

CENTRAL GARAGE R. WILCKEN

Voitures d'occasion disponibles. Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tonn. dem. 5 pl. dais, glaces, Rem. à neuf.

Par suite de conventions spéciales avec les Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Stock du pneu L'ELECTRIC avec leurs gommés comprimés réalisant une économie de 50 %.



Bébé est enrhumé : il va se coucher emportant lui-même sa boîte de QUATE THERMOGÈNE dont, tout à l'heure, la maman lui appliquera une feuille sur la poitrine ; demain Bébé ne toussera plus.

En vente : CAHORS : GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE, et dans toutes Pharmacies, 1,50 la Boîte avec notice.

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 45 c. le numéro.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER CORBEILLES DE MARIAGE Fantaisie. — Articles de Religion

Seul représentant de l'OMÉGA Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

M-A FALLIÈRES MARCHAND-TAILLEUR

75, Boulevard Gambetta, CAHORS COSTUMES SUR MESURE Travail soigné

Grand choix de draperies françaises et anglaises Spécialité de pantalons et gilets fantaisies

Alpagas. — Coutil

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

L. MAURY Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Travail parfait et entièrement garanti

Etudes de M^e EYRAL, avoué à Rodez, place d'Armes, n° 6. Et de M^e PONDEVEAUX, avoué à Lyon, 7, rue Neuve.

VENTE JUDICIAIRE

à suite de surenchère Au Palais de Justice de Rodez (Aveyron).

Le dix-sept Janvier mil neuf cent sept, à deux heures précises de l'après-midi,

D'IMPORTANTES IMMEUBLES

Situés dans la ville de Rodez, quartier de Camonil, comprenant de vastes corps de bâtiments à l'usage d'établissement d'instruction,

avec pavillon, chapelle ferme, hangars, four, porcherie, bains, serres, préaux, etc.

Et des propriétés non bâties, consistant en cours, jardins, champs près, parcs, terres, etc.

Ces immeubles, d'un seul tenant, entourés de murs et d'une superficie totale d'environ quatre hectares trente-trois ares cinquante-six centiares, forment l'établissement connu et désigné sous le nom de :

Pensionnat St-Louis ou de Camonil ayant appartenu à la Congrégation

dissoute des Clercs de St-Viateur dont la maison-mère était située à Vourles, canton de St-Genis-Laval (Rhône).

Il seront mis en vente en un seul lot.

Mise à prix : 87.617 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges dressé pour régir la vente et déposé au greffe du Tribunal civil de Rodez ou tous prétendants peuvent en prendre connaissance

Les frais exposés sur les premières ventes sont payables en diminution du prix.

Ceux de surenchère, de revente et autres en sus, y compris le montant de la remise proportionnelle, viennent, au contraire, en sus du prix.

Pour Extrait : Signé : J. EYRAL, avoué.

Pour tous renseignements s'adresser : 1° A M^e EYRAL, avoué à Rodez, place d'Armes n° 6 ; 2° A M^e PONDEVEAUX avoué à Lyon, rue Neuve, n° 7.

Le propriétaire géant : A. COUSSLANT

FEUILLETON DU « Journal du Loi » 25

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS ALARMÉS

La pauvre petite pâlit : elle était trop bien élevée, elle avait une trop sainte délicatesse pour aller écouter ce qui se disait entre Dionis et son oncle ; mais, après une petite délibération intime, elle crut pouvoir se montrer, en pensant que, si elle était de trop, son parrain le lui ferait sentir.

Ursule arriva sur les marches du perron par où l'on descendait du pavillon chinois au jardin, et y resta pendant quelques minutes, manœuvrant les persiennes avec lenteur et regardant le coucher du soleil. Elle entendit alors cette réponse faite par le docteur, qui venait vers le pavillon chinois :

— Mes héritiers seraient enchantés de me voir des biens-fonds, des hypothèques ; ils s'imaginent que ma fortune serait beaucoup plus en sûreté : je devine tout ce qu'ils se disent, et peut-être venez-vous de leur part. Apprenez, mon cher monsieur, que mes dispositions sont irrévocables. Mes héritiers auront le capital de la fortune que j'ai apportée ici ; qu'ils se tiennent pour avertis et me laissent tranquille. Si l'un d'eux dérangeait quelque chose à ce que je crois devoir faire pour cette enfant (il désigna sa filleule), je reviendrais de l'autre monde pour les tourmenter !

Ainsi, M. Savinien de Portenduère peut bien rester en prison, si l'on compte sur moi pour l'en tirer, ajouta le docteur. Je ne vendrai point mes rentes. En entendant ce dernier fragment de phrase, Ursule éprouva la première et la seule douleur qui l'eût atteinte : elle appuya son front à la persienne en s'y attachant pour s'y soutenir.

— Mon Dieu ! qu'a-t-elle ? s'écria le vieux médecin. Elle est sans couleur. Une pareille émotion après dîner peut la tuer. Il étendit le bras pour prendre Ursule, qui tomba presque évanouie.

— Adieu, monsieur ! laissez-moi, dit-il au notaire. Il transporta sa filleule sur une immense bergère du temps de Louis XV, qui se trouvait dans son cabinet, saisit

un flacon d'éther au milieu de sa pharmacie et le lui fit respirer. — Remplacez-moi, mon ami, dit-il à Bongrand effrayé ; je veux rester seul avec elle.

Le juge de paix reconduisit le notaire jusqu'à la grille, en lui demandant, sans y mettre aucun empressement : — Qu'est-il donc arrivé à Ursule ? — Je ne sais pas, répondit M. Dionis. Elle était sur les marches à nous écouter ; et, quand son oncle m'a refusé de prêter la somme au jeune Portenduère, qui est en prison pour dettes, car il n'a pas eu, comme M. du Rouvre, un M. Bongrand pour le défendre, elle a pâli, chancelé... L'aimerait-elle ? Y aurait-il entre eux... ?

— A quinze ans ? répliqua Bongrand en interrompant Dionis. — Elle est née en février 1814 ; elle aura seize ans dans quatre mois. — Elle n'a jamais vu le voisin, répondit le juge de paix. Non, c'est une crise. — Une crise de cœur, répliqua le notaire.

Le notaire était assez enchanté de cette découverte, qui devait empêcher le redoutable mariage in extremis par lequel le docteur pouvait frustrer ses héritiers, tandis que Bongrand voyait ses châteaux en Espagne démolis : depuis longtemps, il pensait à marier son fils avec Ursule.

— Si la pauvre enfant aimait ce garçon, ce serait un malheur pour elle : madame de Portenduère est Bretonne et entichée de noblesse, répondit le juge de paix après une pause.

— Heureusement... pour l'honneur des Portenduère, répliqua le notaire, qui faillit se laisser dériver. Rends au brave et honnête juge de paix la justice de dire qu'en venant de la grille au salon il abandonna, non sans douleur pour son fils, l'espérance qu'il avait caressée de pouvoir un jour nommer Ursule sa fille. Il comptait donner six mille livres de rente à son fils le jour où il serait nommé substitut ; et, si le docteur eût voulu doter Ursule de cent mille francs, ces deux jeunes gens devaient être la perle des ménages ; son Eugène était un loyal et charmant garçon. Peut-être avait-il un peu trop vanté Eugène, et l'adiffiance du vieux Minoret venait-elle de là.

— Je me rabattraï sur la fille du maire, pensa Bongrand. Mais Ursule sans dot vaut mieux que mademoiselle Levrault-Orémère avec son million. Maintenant il faut manœuvrer pour faire épouser à Ursule ce petit Portenduère, si toutefois elle l'aime.

Après avoir fermé la porte du côté de la bibliothèque et celle du jardin, le docteur avait amené sa pupille à la fenêtre qui donnait sur le bord de l'eau. — Qu'as-tu, cruelle enfant ? lui dit-il.

Ta vie est ma vie. Sans ton sourire, que deviendrais-je ? — Savinien en prison ! répondit-elle. Après ces mots, un torrent de larmes sortit de ses yeux, et les sanglots vinrent.

— Elle est sauvée ! pensa le vieillard, qui lui tâta le pouls avec une anxiété de père. — Hélas ! elle a toute la sensibilité de ma pauvre femme, se dit-il en allant prendre un stéthoscope qu'il mit sur le cœur d'Ursule en y appliquant son oreille. Allons, tout va bien ! se dit-il. Je ne savais pas, mon cœur, que tu l'aimasses autant déjà, reprit-il en la regardant. Mais pense avec moi comme avec toi-même, et raconte-moi tout ce qui s'est passé entre vous deux.

— Je ne l'aime pas, mon parrain ; nous ne nous sommes jamais rien dit, répondit-elle en sanglotant. Mais apprendre que ce pauvre jeune homme est en prison, et savoir que vous refusez durement de l'en tirer, vous si bon ! — Ursule, mon bon petit ange, si tu ne l'aimes pas, pourquoi fais-tu devant le jour de saint Savinien un point rouge comme devant le jour de saint Denis ?

Allons, raconte-moi les moindres événements de cette affaire de cœur. Ursule rougit, retint quelques larmes, et il se fit entre elle et son oncle un moment de silence. — As-tu peur de ton père, de ton ami, de ta mère, de ton médecin, de ton par-

rain, dont le cœur a été depuis quelques jours rendu plus tendre encore qu'il ne l'était ?

— Eh bien, cher parrain, reprit-elle, je vais vous ouvrir mon âme. Au mois de mai, M. Savinien est venu voir sa mère. Jusqu'à ce voyage, je n'avais jamais fait la moindre attention à lui. Quand il est parti pour demeurer à Paris, j'étais une enfant, et ne voyais, je vous le jure, aucune différence entre un jeune homme et vous autres, si ce n'est que je vous aimais sans imaginer jamais pouvoir aimer mieux qui que ce soit. M. Savinien est arrivé par la malle la veille du jour de la fête de sa mère, sans que nous leussions. A sept heures du matin, après avoir dit mes prières, en ouvrant la fenêtre pour donner de l'air à ma chambre, je vis les fenêtres de M. Savinien ouvertes, et M. Savinien en robe de chambre, occupé à se faire la barbe, et mettant à ses mouvements une grâce... enfin je l'ai trouvé gentil, il a peigné ses moustaches noires, sa virgule sous le menton, et j'ai vu son cou blanc, rond... Faut-il vous dire tout ? je me suis aperçue que ce cou si frais, ce visage et ces beaux cheveux noirs étaient bien différents des vôtres, quand je vous regardais vous faisant la bar-

be. (A suivre)

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

Table of train schedules for winter 1906-1907, covering routes from Paris to Toulouse via Cahors, and other regional lines like Cahors to Libos, Cahors to Capdenac, and Paris to St-Denis-près-Martel.